

# Shotokan Karaté Club de Baron

# SECTION BODY KARATE

À partir de 14 ans

# DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2025 - 2026 NOM: PRENOM: ADRESSE: DATE DE NAISSANCE: $( \_ \_)$ TEL PORTABLE E-MAIL: NUMERO DE LA LICENCE: PERSONNE(S) A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT: N° SECURITE SOCIALE: ALLERGIE(S) EVENTUELLE(S) (médicament, alimentaire,...): J'autorise (\*) Je n'autorise pas (\*) (\*) rayer la mention inutile le professeur ou un membre du bureau à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par mon état (traitements médicaux, transfusions, hospitalisation, interventions chirurgicales). le \_\_ \_ / \_\_ \_ / \_\_ \_\_ \_ Fait à Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Ce document, confidentiel, sera conservé par le club.

QM

COMPLET

Dossier signé

B association

Licence

Téléphone



# Règlement intérieur

## **ARTICLE 1: Cotisations**

Le paiement de la licence devra se faire dès l'inscription. Quant au paiement des cours, l'adhérent remettra au club trois chèques qui seront encaissés en septembre, janvier et avril. L'adhérent, s'il le souhaite, pourra noter au dos de chaque chèque la date à laquelle il souhaite que celui-ci soit encaissé.

Si l'adhérent arrête le karaté SANS EXPLICATIONS auprès du Bureau (quelle qu'en soit la raison), les chèques des trimestres non entamés seront encaissés.

Le paiement aménagé pour les personnes en difficulté financière n'est plus accepté.

# ARTICLE 2: Certificat médical

En application de l'article L. 231-2 du code du sport, la commission médicale de la FFKDA a décidé, dans son avis du 2 septembre 2022, de ne pas exiger la présentation d'un certificat médical pour la délivrance d'une licence. Désormais, toute personne majeure peut, prendre une licence librement sans contrainte liée au certificat médical.

# ARTICLE 3: La tenue du Body karatéka

Une tenue vestimentaire correcte est demandée, où vous serez à l'aise dans votre pratique.

Les chaussures seront adaptées aux sauts. Il est fortement recommandé pour les femmes d'avoir une brassière ayant un bon maintien.

# ARTICLE 4 : Hygiène et sécurité

Par respect des autres et de soi-même, une propreté rigoureuse est exigée. Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts.

Les bijoux, montres et accessoires sont interdits. Le chewing-gum et les bonbons sont interdits.

## **ARTICLE 5: Horaires**

Il est impératif de respecter les horaires de début et de fin de cours.

En cas de non-respect des horaires, l'adhérent pourra se voir refuser l'accès au dojo par l'entraîneur.

## ARTICLE 6: Responsabilité

Les parents doivent IMPERATIVEMENT vérifier la présence d'un responsable de l'association lors de chaque entraînement ou manifestation quand ils confient leurs enfants. Déposer son enfant devant la salle de sport sans vérifier la présence d'un responsable ne constitue pas une prise en charge de celui-ci par l'association et n'engage pas de ce fait les responsabilités de celleci, des dirigeants et professeurs.

## ARTICLE 7: Compétition ou déplacement

L'autorisation parentale est OBLIGATOIRE pour les enfants mineurs.

# **ARTICLE 8: Discipline**

Elle est sous la responsabilité de l'entraîneur pendant l'entraînement, et des responsables du club hors entraînement (déplacements, sorties diverses). Tout membre qui, par sa conduite ou ses propos, porterait atteinte à la réputation ou à la bonne marche du club s'expose à une sanction (voir article 9), voire une radiation par décision du comité directeur après avoir été entendu. Il ne pourra, de ce fait, prétendre à aucune indemnité.

# **ARTICLE 9: Sanctions**

Après deux avertissements écrits ou verbaux, l'adhérent sera exclu du club jusqu'au règlement du contentieux, étant entendu que toutes les cotisations déjà versées restent acquises au club.

### ARTICLE 10 : Respect de la loi

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de l'ensemble des locaux.

# ARTICLE 11 : Devoir de l'adhérent

L'adhérent s'engage à respecter entièrement ce règlement intérieur. Dans le cas contraire, l'article 8 sera immédiatement appliqué.



Signature:

# Autorisation de diffusion de photographies et d'images vidéo

Je soussigné(e) : Domicilié(e) <b>:</b>				
Tél : Adresse e-mail :  m	narieghidey@orange.fr			
	kan Karaté Club de Ba des entraînements, club.			
enfant mineur (ra	ation et l'exploitation yer la mention inutile) production sur quelque	)		
	Facebook	oui 🗀	non 🗀	
	Site club	oui 🗀	non 🗀	
	(http://karateclubba	ron.wifeo.com/)		
	Interne Adhérents cl	lub: oui	non	
d'exploitation des d'un quelconque	de quoi, je déclare s photographies et vidé droit à l'image et à to l'exploitation totale ou	éos diffusées. Je ren oute action à l'encor	once expressément atre du bénéficiaire	à me prévalois e qui trouverais
Fait à				
Le	••••••	••••••		



# Documents complémentaires à transmettre

Livret du licencié dûment complété
<ul> <li>1 chèque de 115,00 € (cent quinze euros) encaissé en fin de mois pour le règlement de :</li> <li>L'adhésion au Shotokan Karaté Club de BARON</li> <li>La licence pour la saison 2025 2026</li> <li>L'assurance « Garanties de base accidents corporels » pour la saison 2024-2025</li> <li>Le règlement des cours du premier trimestre, de septembre à décembre.</li> </ul>
1 chèque de 30,00 € (trente euros) pour le règlement des cours du second trimestre de janvier à mars, encaissé début janvier
1 chèque de 30,00 € (trente euros) pour le règlement des cours du troisième trimestre d'avril à juin, encaissé début avril

# Chèque à l'ordre de «SHOTOKAN KARATE CLUB de BARON »

Tarif dégressif selon nombre adhérents même famille au club SHOTOKAN KARATE

		TRIM	ESTRE 1						
	ADHESIO N CLUB	LICENCE	COURS	TOTAL TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3			
1° licence	36	39	40	115	30	30			
Pour une 2° licence familiale	10	39	40	89	30	30			
Pour une 3° licence familiale	5	39	40	85	30	30			

Ps: une famille comprend parents, enfants et frères et sœurs

# ATTENTION : en cas de plusieurs licences familiales, la 1° correspond à une licence de KARATE.

Pour tout adhérent déjà inscrit au KARATE SHOTOKAN, un règlement unique de 20€ sera demandé pour l'inscription à la section BODY KARATE





➤ Acceptez-vous de recevoir les actualités de la FFK? ☐ oui ☐ non

# **DEMANDE DE LICENCE**PAR INTERNET SAISON 2025/2026

>	Merci d'écrire en MAJUSCULE	S d'ir	npri	ime	rie e	et a	u st	ylo	à b	ille	-À	CO	NS	SEI	RVI	ER	3	A	NS	PA	۱R	LE	E C	L	JB
>	CLUB															L						_	$\Box$		
	RENOUVELLEMENT DE LICENCE En cas de modifications concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) « nouveau licencié ».  ADRESSE MAIL PERSONNELLE Veillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail pour recevoir votre attestation de licence dès l'enregistrement par votre club.		us av	-						- Alexandre															
_	Les informations relatives aux no Adresse e-mail du licencié indispensabl						101																	e.fr	
2	Adresse e-mail du licencie indispensasi						(a)											1					1	1	1
>	NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB	(ou mo	difica	itions	pour	r les r		velle	men	ts)	и	1	Mn	ne		Na	atio	nal	ité						
	▼ Nom ▼ Date de naissance: jour/mois/année IMPO	RTANT V	Ш	indiqu	ıer <b>très</b>	s lisible				Ì	<b>7</b> Pré			conc	litionr	ne vo	otre c	atég	orie (	d'âge	: pou	ussin	, pur	oille,	
	▼ N°									Ш			Ĺ	I			L			1			_		
	• Appartement, Etage, Escaller, Immediale	Datime		Jaidel	100,						<b>▶</b> F	Perso	onne	e en	situ	atio	on d	l'ha	ndic	ар		ou	ıi [		nor
	▼ Lieu-dit			Code	e pos	tal	Ĭ	▼ (	Comr	mune		1					1	1	1	1	1	1	1		
,	▼ Téléphone 1	▼ Télép			ITÉ (		uen	nen	t no		Code						uirs	: 21	hit	res	et (	coa	ch	s)	
	▼ Nom de naissance		1		1	1			-	issan				, p.				,					-	-,	
	▼ Numéro de département de naissance							2) (5)	do no	issar											L		$\perp$		_
	LLL						Ĺ	ays	Je Ha	13361															
	Uniquement si pays de naissance a	autre q	ue la	Fra	nce				-41-2 -																
	▼ Nom et prénom du père	Ш		Ш				om	et pro	énom	n de l	me	re										1		
>		ccidents of the color of the c	assura assent des mplém u 06 ja	els » ance : ( l'objet nentair nvier 1	0,60 € d'un es, à 978			tra l'a	oposé s risq Accep iteme En cor ssurar Avoir lative ence, nform	e par lues e oter que ent int nséquence, m pris c s : aux au ce	dhére la FFk ncour ue me format ence, nais ré onnai cassur rtificat e et lib	c; dar s dor sique ne pa gler f ssance méc	ns ce ar la nnées par l par l inale ce, au s et c	cas, prati s pers a FFI gler s emer u ver garar	le sou que de sonne (. avec nt la s so ou aties d	ussig du k elles la lic som u sur	gné i recu recu me o r ffka plém i du l	reco é et ueillia de 3 arate nent 06 ja	som 8,40 e.fr, a	it av disc ssen € T des i , à la r 197	oir é iplin t l'ob de 0 rC. nfor valid '8 ma	té in es as jet d ,60 € mati dité d odifie	iforn ssoc d'un E de ions de la ée	né ciées	

# **INFORMATIONS**

### VALIDITÉ DE LA LICENCE

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFK, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la Fédération. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFK (textes officiels disponibles sur le site ffkarate.fr, rubrique « Statuts et Règlements »).

### CERTIFICAT MÉDICAL

En application de la circulaire du 12 septembre 2022 de la FFK, désormais pour les pratiquants mineurs et majeurs, plus aucun certificat médical n'est exigé (sous conditions). Retrouvez toutes les informations dans la rubrique « Certificat médical » sur le site ffkarate.fr

## LOI DU 6 JANVIER 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la FFK. En application de la loi du 06 janvier 1978, modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition et également d'un droit de profilage.

Pour toute demande concernant l'exercice d'un des droits précités, vous pouvez contacter directement la Fédération à l'adresse suivante : licences@ffkarate.fr

# ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site ffkarate.fr, rubrique « *Assurances* » où sur demande écrite auprès de la FFK. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et du bulletin de souscription des garanties complémentaires.

- > Responsabilité civile : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrite par la FFK.
- > Accident corporel: la FFK met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « individuel accident ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FFK auprès de l'assureur Generali via le courtier Marsh. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurance.

La FFK informe le licencié que le prix de la garantie de base « individuelle accident » s'élève à 0,60  $\in$  TTC quel que soit l'âge.

> Options complémentaires: le soussigné déclare avoir été informé, conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de Generali via le courtier Marsh. Le bulletin de souscription de garanties complémentaires est situé en dernière page de la notice d'information assurances.

#### **EN CAS DE SINISTRE**

Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur **assurances.karate@marsh. com** ou télécharger le formulaire « déclaration d'accident » sur ce site et l'adresser à Marsh. N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave : Tél : +331 45 16 66 36 (contrat n°10273)

Marsh

Département Sports & Événements Tour Ariane 92088 Paris La Défense Cedex Ligne dédiée : 01 87 21 27 86 Mail : assurances.karate@marsh.com

# STYLES ET DISCIPLINES

#### KARATÉ DO

Style	Code
Karaté Full Contact	KFC
Goju Ryu	GOJU
Karaté Contact	KTAC
Kempo	KEMPC
Kinomichi	KINO
Kyokushinkaï	KYOK
Okinawa Shorin-Ryu	OKI
Shito Ryu	SHIT
Shorinji Ryu	SHORI
Shotokaï	SHOK
Shotokan	SHOT
Shotokan Oshima	SHOHS
Shukokaï	SHUK
Uechi Ryu	UECH
Wado Ryu	WADO
Autre style de karaté-do	KARA

## **KARATÉ JUTSU**

Style	Code				
Aito Self-défense	AITO				
Body Karaté	BODY				
France Shorinji Kempo	FSK				
Genbudo	GEN				
Juku Karaté Jutsu	JKJ				
Karaté Mix	KMIX				
Karaté Défense	KDEF				
Kobudo	KOBU				
Nanbudo	NANB				
Nihon Taï-Jitsu	NIHO				
Nunchaku	NUNC				
Pankido	PKD				
Shidokan	SHID				
Shindokaï	SHKA				
Shinkido	KIDO				
Shorinji Kempo	SKEM				
Shudo Kan	SKAN				
Taï-Do	TD				
Taï-Jitsu	TAI				
Taï Kyoku Ken	TKY				
Takeda Budo	TAKE				
Tokitsu Ryu	TOKI				
Toreikan Budo	TORE				
Wadokan	WKAN				
Autre style de karaté-jutsu	KAJT				
Art du combat et la canne de défense	ACCD				

# DISCIPLINES ASSOCIÉES

Style	Code		
Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique			
Kali Eskrima	KALIESK		
Pencak Silat	SILA		
Autres styles A.M. Sud-Est Asiatique	AMSEA		
Arts Martiaux Vietnamiens	AMV		
Krav Maga	KRAV		
Para-Karaté	PARAK		
Wushu (Arts Martiaux Chinois)	WUSHU		
Yoseikan Budo	YOS		

### **AUTRES DISCIPLINES**

Style	Code				
Capoeira	CAPOE				
Kung Fu	KUNG				
Kung Fu Chuan Fa	CHUAN				
Seibukan	SEIBK				
Qi-Gong	QGNG				
Tai Chi Chuan	TCH				
Wushu Lutte Chinoise	WLCH				
Jeet Kune Do	JKD				

